

## Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Plan d'amélioration

### Informations sur l'installation

<b>Nom de l'installation visitée</b>		CENTRE D'HEBERGEMENT ST-FRANCOIS			
<b>Statut</b>	Privé conventionné	<b>Établissement</b>	CIUSSS DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN	<b>Adresse</b>	912, RUE JACQUES-CARTIER EST
<b>Nbre de lits perm. au permis</b>	68	<b>Région</b>	Saguenay - Lac-Saint-Jean	<b>Ville</b>	Saguenay

### Informations sur la visite

<b>Date de la visite</b>	10 juillet 2024	<b>Reddition de comptes 1</b>	10 juillet 2025

### Pratiques cliniques



S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et des services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité :

- Utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie;
- Pratique du PAB accompagnateur intégrée;
- Rencontres interdisciplinaires réalisées.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
1. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques car les plans de travail des PAB incluent peu de stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Équipe multidisciplinaire au besoin pour cas SCPD</li> <li>2. Joindre le plan d'intervention individualisé (PII) au profil du résident placé dans le garde-robe de celui-ci.</li> <li>3. Présenter les nouveaux PII après chaque rencontre du comité SCPD et les afficher sur le babillard SCPD dans les postes des soins.</li> <li>4. Faire un rappel aux équipes pour les onglets SCPD dans les cartables des PAB contenant pour chaque résident SCPD, l'histoire de vie, le PII et les grilles de suivi du comportement.</li> <li>5. Poursuite de la formation SCPD donnée à tous les nouveaux employés et de façon périodique pour les employés réguliers.</li> </ol>	2024-12-01	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En continu/réalisé sept. 2024</li> <li>2. Réalisé en Oct. 2024.</li> <li>3. Réalisée en Oct. 2024.</li> <li>4. En continu</li> <li>5. En continu/réalisé en déc. 2024</li> </ol>



Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social;  
Ce moment doit se dérouler dans une ambiance agréable, conviviale en favorisant les interactions et le plaisir de manger.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
2. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réalisation d'audits Milieu de vie 4x/année</li> <li>2. Faire de l'enseignement lors des heures de repas sur les bonnes pratiques par la CMV</li> <li>3. Faire des campagnes de sensibilisation et diffuser l'information aux équipes (capsule clinique)</li> </ol>	2024-12-01	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. En continu/réalisé à chaque comité</li> <li>2. En cours de réalisation prévu en mars 2025</li> <li>3. En cours de réalisation prévu en mars 2025</li> </ol>

### Milieu de vie



Milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;  
Milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et tenant compte des capacités fonctionnelles des résidents;  
Milieu de vie favorisant la cohésion entre les résidents, leurs proches, le personnel, les bénévoles et la communauté.

Recommandation(s)	Élément(s) non conforme(s)	Moyen(s)	Échéancier	État d'avancement
3. S'assurer de la présence de bénévoles auprès des résidents et que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de bénévoles sont engagés envers les résidents et aucun moyen n'est mis en place afin d'en assurer le recrutement.</li> <li>• Différents partenaires de la communauté ne sont pas impliqués dans le milieu de vie sur une base régulière.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Campagne de recrutement de bénévoles (réseaux sociaux, courriels, affichage au Centre, etc.)</li> <li>2. Développer davantage de partenariats avec différents organismes de la région tels que la société de l'Alzheimer, Palli-Aide, Fondation Sunny, Garderies, écoles secondaires, etc.</li> </ol>	2025-03-01	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Campagne de recrutement Oct. 2024.</li> <li>2. Partenariat avec Société Alzheimer Oct. 2024</li> <li>3. Nouveau partenariat avec Garderie sept. 2024</li> <li>4. Début du partenariat avec la Fondation Sunny sept. 2024</li> </ol>

### CONSIGNES

- Validez l'information sur l'installation dans l'entête;
  - Détaillez un ou des moyen(s) réaliste(s) et mesurable(s) qui permettra ou permettront de satisfaire la recommandation détaillée sur la ligne;  
*\*Pour créer un deuxième paragraphe dans une cellule Excel, il faut appuyer et maintenir la touche "ALT" puis appuyer sur la touche "Retour".*
  - Inscrivez une seule date par recommandation dans la colonne Échéanciers;  
Si l'établissement détermine plus d'un moyen pour une même recommandation, inscrivez les dates propres à chaque moyen dans la colonne Moyens, puis inscrivez la date où l'ensemble de la recommandation sera atteinte à titre d'Échéancier. Ce dernier paraîtra sur la page web.
  - Inscrivez l'état d'avancement correspondant à votre mise en œuvre de la recommandation lors de la transmission de la (des) reddition (s) de comptes;
  - Transmettre ce document .xls à chslid.die@msss.gouv.qc.ca 30 jours suivant la réception de celui-ci ainsi que la mise à jour aux dates indiquées dans la (les) reddition (s) de comptes.
- \*\* Pour la visite dont le résultat est préoccupant, le plan d'amélioration doit être approuvé par l'équipe ministérielle.**